



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Services d'approvisionnement et de matériels  
Centre d'approvisionnement – Fredericton  
301, promenade Bishop  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

F5211-190655

28 juillet 2020

**Objet : DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES – Phases I, II, III et Services d'études détaillées sur les sites, sur demande, au nom de Pêches et Océans Canada (MPO)**

### ADDENDA 1

L'addenda 1 vous est envoyé pour faire suite à la documentation sur la demande de propositions susmentionnée qui a été transmise à votre entreprise.

### Questions et réponses

**Question 1 :** J'ai une question sur les critères cotés propres au rôle de gestionnaire de projet dans cette demande d'offres à commandes.

Au critère C1.2, il est indiqué que la ou les ressources proposées par le soumissionnaire devraient détenir ou travailler en vue de détenir le titre de professionnel agréé en gestion de projet (PMP) accordé par le Project Management Institute (PMI) et que le soumissionnaire devrait fournir une copie de la certification ou une liste des cours suivis dans le cadre de la formation.

Ma question est la suivante : en quoi consiste la formation pour devenir PMP et quelles preuves seraient nécessaires?

Un gestionnaire de projet qui présente actuellement sa demande pour devenir PMP en faisant valoir un nombre d'heures de cours dans le cadre de cours de gestion de projet approuvés pour obtenir des crédits de formation continue (et donc applicables aux 35 heures de cours exigées par le PMI) peut-il obtenir 3 points dans cette catégorie?

**Réponse 1 :** Oui. La preuve de l'achèvement des cours qui s'appliquent aux 35 heures de cours nécessaires pour demander le titre de PMP constituerait une preuve de la formation et permettrait au demandeur d'obtenir une note de 3 points.

**Question 2 :** Qu'est-ce que le MPO considère comme acceptable comme titre professionnel en Colombie-Britannique en ce qui concerne les sites contaminés?

**Réponse 2** Les titres professionnels en Colombie-Britannique sont acceptables pour le poste d'ingénieur ou scientifique intermédiaire (C5) : ce sont ceux qui figurent dans la grille de notation : ingénieur professionnel, géologue professionnel, agronome professionnel ou biologiste professionnel agréé.

**Question 3** En ce qui concerne le critère C5 – Ingénieur ou scientifique intermédiaire :

Pour que la ressource obtienne une note de 10/10 aux critères liés à l'expérience, les deux projets doivent-ils inclure l'évaluation des volets en haute terre et aquatiques, et doivent-ils tous deux être sur un site éloigné? Comme nous ne sommes en mesure de résumer que deux projets dans la soumission technique, cela devient difficile à démontrer. Veuillez confirmer ou préciser exactement ce qui est requis.

**Réponse 3** Il n'est pas nécessaire que chaque projet soit en haute terre, aquatique et en site éloigné. Pour les deux projets, il devrait y avoir des preuves d'expérience dans des environnements aquatiques et en haute terre (c'est-à-dire que l'un pourrait être complètement aquatique et l'autre complètement en haute terre) et un seul doit comporter du travail sur un site éloigné.

**Question 4** La DOC indique qu'un maximum de cinq contrats seront attribués. Quelle est la valeur contractuelle combinée de l'offre à commandes, et comment sera-t-elle répartie entre les différents contrats?

**Réponse 4** La valeur totale du contrat est estimée à 1,3 million de dollars par an. L'offre à commandes est d'une durée d'un an, renouvelable pour deux années supplémentaires. Ces fonds seront répartis à parts égales entre les cinq soumissionnaires retenus (20 % chacun).

**Question 5** Les projets fédéraux énumérés pour démontrer le nombre total d'années d'expérience d'un membre de l'équipe proposé doivent-ils s'être déroulés en Colombie-Britannique, ou les deux projets demandés doivent-ils uniquement avoir été réalisés au cours des cinq dernières années?

**Réponse 5** Au moins un des projets cités comme exemple de travail réalisé au cours des cinq dernières années doit s'être déroulé en Colombie-Britannique.

**Question 6** Les projets cités à titre d'expérience doivent-ils être achevés au moment de la présentation de la proposition, ou seulement à une phase particulière?

**Réponse 6** Pour pouvoir être cités à titre d'expérience, les projets, au moment de la soumission, doivent être réalisés jusqu'au point où un rapport a été soumis. S'il s'agit d'un projet complexe dans le cadre duquel des rapports sont produits à différentes étapes, on s'attend à ce que le premier rapport soit terminé.

**Question 7** Une personne peut-elle être nommée à deux postes si elle est qualifiée pour remplir les deux rôles?

**Réponse 7** Uniquement lorsque cela est précisé (par exemple, le personnel auxiliaire).

- Question 8** Le paragraphe 2.2 indique que les offres doivent être soumises uniquement à l'unité de réception des offres de TPSGC, à la page 1 de la DP. La page de couverture du document de DP indique une adresse courriel pour présenter les soumissions au MPO. Veuillez confirmer que l'envoi se fait à l'adresse courriel indiquée sur la page de couverture du document de DP.
- Réponse 8** Utilisez l'adresse courriel de présentation des soumissions.
- Question 9** Le professionnel agréé en matière de sites contaminés, qui est obligatoire, peut-il être un gestionnaire de projet ou doit-il être un ingénieur ou scientifique principal?
- Réponse 9** Le professionnel agréé en matière de sites contaminés, obligatoire, peut être le gestionnaire de projet, MAIS à moins que l'ingénieur ou scientifique principal 1 le soit aussi, ce dernier obtiendrait une note de 0/5 à ce critère.
- Question 10** Au critère C2.1 concernant l'ingénieur ou scientifique principal 1, il est indiqué que celui-ci doit avoir au moins 10 ans d'expérience au cours des 17 dernières années dans le cadre de travaux sur des sites contaminés. Cette exigence ne correspond pas à celle l'annexe D, soit une expérience minimale de 10 ans au cours des 12 dernières années – veuillez confirmer laquelle des deux exigences est correcte.
- Réponse 10** C'est une erreur de notre part : nous accepterons la plus permissive des deux versions, à savoir la réalisation de travaux sur des sites contaminés pendant 10 ans au cours des 17 dernières années.
- Question 11** Au critère C2.1 concernant l'ingénieur ou scientifique principal 1, il est indiqué que celui-ci doit avoir au moins 10 ans d'expérience au cours des 17 dernières années dans le cadre de travaux sur des sites contaminés (une combinaison de travaux fédéraux et provinciaux), tandis que le critère C2.4 indique « au cours des cinq dernières années en Colombie-Britannique pour un client fédéral ». Veuillez confirmer si les deux exemples de projets doivent avoir été réalisés en Colombie-Britannique pour un client fédéral, ou si les projets de clients fédéraux en dehors de la Colombie-Britannique ou les clients provinciaux en Colombie-Britannique comptent aux fins de la notation.
- Réponse 11** Au moins un projet, mais pas nécessairement les deux, doit avoir été réalisé auprès d'un client fédéral en Colombie-Britannique.
- Question 12** Au critère C3.1 concernant l'ingénieur ou scientifique principal 2, il est indiqué que celui-ci doit avoir au moins 10 ans d'expérience au cours des 15 dernières années dans le cadre de travaux sur des sites contaminés. Cette exigence ne correspond pas à celle de l'annexe D, soit une expérience minimale de 10 ans au cours des 12 dernières années – veuillez confirmer laquelle des deux exigences est correcte.
- Réponse 12** C'est une erreur de notre part : nous accepterons la plus permissive des deux versions, à savoir la réalisation de travaux sur des sites contaminés pendant 10 ans au cours des 15 dernières années.

**Question 13** En ce qui concerne le rôle de spécialiste de la phase 1, les deux projets cités à titre d'expérience de travail sur des sites éloignés et des sites aquatiques doivent-ils consister uniquement en une expérience d'évaluation environnementale de sites de phase 1, ou bien peut-il s'agir de projets de mise à jour de la phase 1, de projets d'évaluation environnementale de sites de phase 2 ou de projets d'assainissement sur des sites éloignés et sur des sites aquatiques? L'expérience démontrée doit-elle être liée à des travaux sur des sites aquatiques et sur des sites éloignés ou à des travaux d'évaluation environnementale de sites de phase 1?

**Réponse 13** Les deux projets devraient consister en des évaluations environnementales de sites de phase 1 (ou en des évaluations environnementales de sites de stade 1 en Colombie-Britannique). Nous accepterons une mise à jour de la phase 1 comme un équivalent d'un projet de phase 1. Les travaux de la phase 1/stade 1 devraient fournir des preuves de travail sur des sites éloignés et sur des sites aquatiques.

**Question 14** En ce qui concerne le poste d'ingénieur ou scientifique intermédiaire, le critère d'évaluation C5.3 indique 4 points pour 2 projets en haute terre, 4 points pour 2 projets aquatiques et 2 points pour l'expérience sur un site éloigné. Question : Le respect de ces exigences doit-il être démontré dans les deux projets cités à titre d'expérience figurant dans le tableau du personnel du formulaire de soumission, ou est-ce que ces exigences s'y ajoutent? Si ces exigences s'ajoutent aux deux projets cités à titre d'expérience, où devons-nous inscrire cette information dans le tableau du personnel?

**Réponse 14** Ces titres de projets peuvent être énumérés dans l'encadré 3 de la section concernant l'ingénieur ou le scientifique intermédiaire.

**Question 15** En ce qui concerne le spécialiste de la phase 1, le critère d'évaluation C6.3 indique 8 points pour 10 projets ayant un accès à un site éloigné, 6 points pour 6 à 10 projets ayant un accès à un site éloigné, 3 points pour 1 à 6 sites non éloignés et 2 points pour un site comportant un plan d'eau. Question : Où, dans le tableau du personnel du formulaire de soumission, devons-nous fournir la liste des projets qui répondent aux critères, et quelle quantité d'information le MPO recherche-t-il? Question : Comment les deux expériences de projet seront-elles évaluées?

**Réponse 15** Ces titres de projets peuvent être énumérés dans l'encadré 3 de la section concernant le spécialiste de la phase 1.

**Question 16** En ce qui concerne le formulaire de présentation, les tableaux du personnel font environ 5 pouces de large et deux pages de long – Question : Pouvons-nous élargir les tableaux?

**Réponse 16** Oui.

**Question 17** En ce qui concerne le formulaire de présentation – Question : Y a-t-il une limite de pages pour chacun des tableaux du personnel?

**Réponse 17** Le maximum est de deux pages par membre de l'équipe.

**Question 18** En ce qui concerne l'énoncé de qualités de l'organisation : On nous demande de résumer les travaux effectués pour le gouvernement fédéral et aussi de mettre en évidence les travaux exécutés conformément à la réglementation sur les sites contaminés de la Colombie-Britannique. Cependant, la remarque sous le tableau indique que nous devons mentionner uniquement l'expérience pertinente pour Pêches et des Océans Canada ainsi que les travaux exécutés pour le compte d'autres ministères fédéraux. Question : Devrions-nous inclure le travail effectué relativement à la réglementation sur les sites contaminés de la Colombie-Britannique?

**Réponse 18** Oui. Vous devez inclure de l'information sur les projets pour des clients fédéraux qui ont nécessité la prise en compte de la réglementation sur les sites contaminés de la Colombie-Britannique.

**Question 19** En ce qui concerne les deux projets cités à titre d'expérience pour les postes d'ingénieur ou de scientifique principal 1 et 2 : Le tableau du personnel dans le formulaire de présentation indique que les projets pour l'ingénieur ou scientifique principal 1 doivent avoir été réalisés en Colombie-Britannique pour un client fédéral. Le tableau du personnel pour l'ingénieur ou scientifique principal 2 ne précise pas le client ou le lieu des deux projets à citer à titre d'expérience. Question : Les projets pour l'ingénieur ou scientifique principal 2 peuvent-ils avoir été réalisés pour des clients autres que des clients fédéraux?

**Réponse 19** Oui.

**Question 20** En ce qui concerne les deux projets cités à titre d'expérience pour l'hydrogéologue, l'ingénieur ou scientifique intermédiaire et le spécialiste de la phase 1 dans les tableaux du personnel du formulaire de présentation. Question : Les projets cités à titre d'expérience doivent-ils avoir été réalisés pour un client fédéral ou provincial (c.-à-d. le MPO ou le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique), ou peuvent-ils avoir été réalisés pour des clients privés si nous avons respecté la réglementation et les directives fédérales ou provinciales?

**Réponse 20** Les projets doivent avoir été réalisés pour des clients fédéraux ou provinciaux.

**Question 21** En ce qui concerne l'expérience dans le cadre de projets sur des sites éloignés : Les projets que nous citons à titre d'exemples de travail sur des sites éloignés doivent-ils avoir été situés en Colombie-Britannique, ou pouvons-nous citer des projets sur des sites éloignés dans le territoire du Yukon et en Alaska?

**Réponse 21** Ces projets peuvent avoir été situés n'importe où.

**Question 22** Compte tenu des restrictions d'accès aux bureaux imposées en raison de la COVID, certains membres de notre personnel ont des difficultés à obtenir des copies de leurs certificats et diplômes (parce qu'ils sont dans leur bureau). Une capture d'écran ou une image de ces documents répondrait-elle aux exigences de présentation?

**Réponse 22** Oui.

**Veillez prendre note que cette demande de soumissions prend fin le 5 août 2020 à 14 h (HAA).**